Publié le



DELIBERA ID: 976-200008753-20220929-DELB_27_2022-DE **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29/09/2022

Numéro interne de l'acte : 27

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 29

Présents: 19

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation 22/09/2022

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSENI Mohamadi.

Etaient présents :

Mme ABDALLAH Halimaty, Mme ABDOURAHAMANE Céline, Mme ALBERT Zalia , M. ANRIFADJATI Anli , Mme ASSANI Helene , Mme ATTOUMANE Binti M. BOINA Raim Rifay, Mme CHANFI Bibi , M. CHEBANI Mohamadi , M. DAROUECHI Navi, Mme HAMISSI Roukia , Mme HASSANI Roza , M. ISSOUFFI Ramadani, M. MADI MARI

Chamsidine, M. MADI OUSSENI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia M. OMAR Yankoub, M. SAID-HALIDI Ambdirahamane, Mme TOUMBOU Mariama

Procuration(s):

M. SOUMAÏLI Mhamadi donne pouvoir à M. SAID-HALIDI Ambdirahamane

Etai(ent) absent(s):

M. ANGATAHI Anli, M. ASSANI Mohamed, Mme BOINAIDI Habachia, Mme MATTOIR Moissinga, Mme MATTOIR Abouchia, M. OUSSENI Djabiri, Mme RIDHOI Zaïnabou, Mme SAID Zozofina, M. SOUMAÏLI Mhamadi, M. YBRAHIMA Ybrahima

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BOINA Raim Rifay

Objet: Participation au congrès ACCD'OM

Les prochains congrès ACCD'OM (30e Congrès) <u>prévu</u> en Martinique du 14 au 18 novembre

Pour permettre la participation de la commune à ces 30e Congrès de l'ACCD'OM de 2022.

Monsieur le Maire rappelle que la délégation participera aux différents débats organisés lors de cette manifestation.

À l'ordre du jour « Ensemble, on est plus fort? », la relance, la coopération régionale, le Tourisme, la biodiversité ultramarine, les VIème Rencontres des Centres de gestion des Outre-Mer... et les nombreux partenaires qui animeront des ateliers spécifi ques (Banque des territoires, AFD, AFL, CITEO, LA POSTE, CORSAIR, SUEZ, le groupe UP...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

Envoyé en préfecture le 02/11/2022

Reçu en préfecture le 02/11/2022

Publié le

Article 1:

- de fixer à deux le nombre d'élus composant la délégation en plus du directeur general des service pour représenter la commune aux congrès ACCD'OM.
- d'autoriser le Maire à désigner les élus qui composeront la délégation.

Article 2:

- de prendre en charge tous les frais de déplacement et d'hébergement liés à ce déplacement,

Article 3:

- d'autoriser le remboursement aux frais réels pour les menues dépenses sur présentation des justificatifs (déplacements, repas, dépenses diverses),

Article 4:

- d'autoriser le versement des frais de mission avant le voyage

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Chiconi Le Maire, Mohamadi MADI OUSSENI

